

LA LUCARNE

Un autre regard sur notre commune.

55^e année | n°2 - Septembre 2026



Votations du 27 septembre	3
Terrain synthétique: une vraie mauvaise idée ?	4
Pour une action résolue face aux canicules !	5
Pour une politique communale de la famille	6

ÉDITO: JUIN 2026, UNE BONNE NOUVELLE ET UNE MAUVAISE

Commençons par la bonne nouvelle : le 16 juin dernier, William Ferguson a inauguré son année de présidence du Conseil municipal de Veyrier. On le connaissait déjà comme plus jeune conseiller municipal de la commune, le voici plus jeune président de l'Histoire du canton.

Outre la jeunesse, William nous apporte son talent d'analyse des situations, son ancrage politique réaliste et passionné, sa capacité à s'exprimer clairement dans les débats... Ce qu'il aura moins l'occasion de faire en séances plénières jusqu'en juin prochain. Mais consolons-nous avec les très bons discours qu'il nous a déjà donnés lors de son investiture et à l'occasion de la fête du 1er août. Il y en aura d'autres. Nous te souhaitons une belle année de présidence, William !

La mauvaise nouvelle, nous l'avions apprise le 10 juin : c'est en ce triste jour que Jean Ziegler s'est éteint. Révolté par l'injustice du monde capitaliste, Ziegler a consacré sa vie à agir de toutes ses forces pour la construction d'un monde plus digne. Ce Bernois né à Thoune en 1934 dans une famille bourgeoise choisit d'étudier le droit, puis la sociologie pour s'armer contre le «monstre». C'est ainsi qu'il nomme le système capitaliste néo-colonialiste, qu'il va combattre par de nombreux livres, à la fois cris du cœur et coups de poing sur la table. A la clé, un respect international... et une

avalanche de procès-bâillons lui coûtant plus que les droits d'auteur ne lui rapportaient.

En 1964, voulant s'engager dans la révolution cubaine, il s'était vu répondre par Ernesto «Che» Guevara que les Cubains n'avaient pas besoin de lui, mais qu'il devait travailler là où il était : «dans le cerveau du monstre». Il le fera comme essayiste, donc, mais aussi comme universitaire – il a notamment enseigné la sociologie à l'Université de Genève de 1977 à 2002 – et comme politicien, siégeant pendant près de 30 ans sous les couleurs du PS au Conseil national, puis à l'ONU comme rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation de 2000 à 2008 et comme vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de 2009 à 2019.

Jean Ziegler, c'était la voix de l'humanité face à la cupidité, une indignation sans concession devant l'injustice, le cœur et la raison travaillant main dans la main. C'était un homme de bien que nous n'oublierons pas.



Bernard Pinget

Co-président - PS Veyrier-Troinex



Parti socialiste
Veyrier-Troinex

LA LUCARNE, journal du
Parti socialiste & des Vert-e-s,
paraissant 2 fois par an.



55e année, n°2 - septembre 2026

Image à la une: Réfection du terrain de foot synthétique à Grand-Donzel en juin 2026, crédit photo Nicole Egloff

Éditeur-trices responsables: Nicole Egloff, Estelle Sánchez-Pointet, William Ferguson
22 Chemin de la Clé-des-Champs, 1234 Vessy

Mise en page: William Ferguson

Impression: Molésion Impressions, 12 Rue des Mouettes, 1227 Carouge
www.psveyrier.wordpress.com / www.verts-veyrier.ch

DÉCONGESTIONNONS NOS ROUTES, OUI À LA LOI 13725 !

Genève vote le 27 septembre 2026 sur la loi 13725. Cette loi consiste en un crédit d'investissement cantonal de 39,5 millions de francs s'inscrivant dans un projet global de 182,7 millions de francs cofinancé par différents acteurs entre la France et la Suisse afin de renforcer les transports publics, réduire le trafic automobile et améliorer le quotidien de la population du Grand Genève.

Ce projet cible 12 infrastructures de mobilité en particulier pour les axes transfrontaliers les plus fréquentés. Il prévoit notamment le développement de bus à haut niveau de service (BHNS), et un renforcement des lignes existantes aux heures de pointe. 2140 places de parkings relais (P+R) seront aussi créées en périphérie.

Moins de voitures sur les routes signifie des déplacements plus fluides, moins de stress, une

meilleure qualité de l'air et moins de bruit dans les quartiers. Comme commune frontalière, sujette aux nuisances du trafic pendulaire, Veyrier a tout à gagner de l'acceptation de ce projet.

En 2011, la population avait refusé un projet de financement de P+R en France voisine à travers un référendum lancé par le MCG. Aujourd'hui, le coût de la non-réalisation de ce projet est estimé à 2,5 millions de francs par année, sans compter toutes les nuisances et la pollution induites.



Louise Trottet

Députée au Grand conseil,
Cheffe de groupe (Les Vert-e-s)

NON À UN AFFAIBLISSEMENT DU DROIT AU LOGEMENT !

Nous voterons également en septembre sur la loi 13025, qui prétend faciliter pour les locataires l'acquisition de leur logement. Si l'objectif prétendument visé semble louable, il est urgent de rappeler que les failles de ce texte sont abyssales.

Le premier point est celui de la capacité financière. En effet, l'immense majorité des locataires ne dispose pas immédiatement de la somme nécessaire et ils ne peuvent pas davantage solliciter un prêt bancaire car il leur faudrait tout de même apporter autour de 20% de la somme. Autant dire que cela reste improbable pour une immense majorité de Genevoises et de Genevois! Et quand bien même le locataire disposerait de fonds, le propriétaire doit encore se résoudre à vendre aux prix plafonnés qu'impose cette loi.

Mais quelles sont les conséquences sur les locataires qui ne n'ont ni fonds propres ni capacité à emprunter ? Elles peuvent être lourdes: en effet le renvoi du locataire

est encouragé en creux par cette loi, afin de choisir un locataire plus apte à acheter, voire même un proche, la vente permettant une spéculation à moyen terme (5 ans) sur des objets qui jusqu'ici y échappaient (alors que la pénurie de logements abordables est aiguë).

Il nous faut donc refuser l'argumentaire alléchant de la droite, qui sous couvert d'un nouveau droit précarise le parc locatif genevois en même temps que la sécurité des locataires. Le droit au logement est un acquis de hautes luttes, attaqué tous azimuts: nous devons le défendre en votant NON!



William Ferguson

Conseiller municipal (PS),
Président du conseil municipal

MATCH HERBE VS PLASTIQUE: CARTON JAUNE



Terrain de foot synthétique de Bardonnex dévasté le lendemain de l'orage du 30 juin 2026.
Crédit photo: Stéphanie Reusse

Fin juin, la commune a décidé de transformer le terrain de sport en herbe du centre du village en terrain synthétique. L'actualité estivale — canicules, orages, incendies géants — a confirmé le caractère précipité de cette décision : un saut dans l'inconnu, une réflexion trop rapide sur les enjeux, les implications et les alternatives au plastique. Une occasion manquée de penser un futur décarboné, alors que les événements extrêmes sont devenus des réalités tangibles.

Où était l'urgence ? Le besoin d'espace de jeu n'est pas contesté : c'est même le point de départ du débat. Mais investir 2 millions dans un équipement public au centre du village impose une véritable pesée d'intérêts : sport, qualité de vie, environnement, santé, finances. Pourquoi cette approche précipitée pour un sujet aussi coûteux et complexe ? Pourquoi avoir écarté d'emblée les alternatives : terrain naturel bio comme en Ville de Genève, maintien temporaire, rénovation ciblée, solution hybride, meilleure gestion des créneaux horaires ?

Les avantages du synthétique ont été présentés (longuement) par des experts eux-mêmes influencés par leurs biais cognitifs voire leurs conflits d'intérêt. Le principal avantage du synthétique apparaît surtout lorsque l'utilisation est intensive. Or le terrain actuel répond aux besoins d'aujourd'hui. Faire porter l'augmentation future sur la popularité du foot féminin (sic), sans données d'ensemble plus précises, est pour le moins léger. D'autres critères auraient dû être examinés sérieusement pour divers scénarios : coûts

d'investissement et d'entretien, durée de vie, recyclage, consommation d'eau, produits d'entretien, dispersion de microplastiques dans les sols, l'eau et l'air, aggravation de l'effet d'îlot de chaleur au cœur du village (60°C au sol l'été pour le synthétique contre 30°C pour le naturel !) ...

Les autorités sanitaires et environnementales soulignent déjà les risques de transfert de substances chimiques vers les sols et les eaux. Proche d'une école primaire, le principe de précaution et la consultation du voisinage et de l'école, tous concernés par cette transformation en "plaque chauffante", s'imposaient. En outre, l'orage de grêle qui a endommagé en juin le terrain synthétique neuf de Bardonnex rappelle aussi la vulnérabilité du synthétique face aux événements climatiques extrêmes.

Deux constats : un investissement de 2 millions engage l'avenir sportif, environnemental, sanitaire et le bien-vivre dans la commune, et nécessitait une analyse rigoureuse des options. La précipitation imposée par le Conseil administratif n'a pas permis au Conseil municipal de faire pleinement son travail : analyser, comparer, consulter, puis décider en connaissance de cause. Pour un choix aussi lourd, le carton jaune n'est pas excessif.



Philippe Sudre

Conseiller municipal

Co-président - Les Vert-e-s Veyrier

CANICULES ET SÉCHERESSE : UNE TASK FORCE POUR AGIR !

Les vagues de chaleur de cet été ont révélé notre fragilité face à l'urgence climatique. Des enfants qui peinent à respirer dans les classes et les garderies, des personnes âgées épuisées par la chaleur, une végétation et une faune en souffrance, un bitume brûlant, etc. Depuis plus de 30 ans, les scientifiques nous alertent : notre dépendance aux énergies fossiles nous mène droit au chaos. Aujourd'hui, la réalité nous rattrape. Canicules, sécheresses, pluies et orages violents : ces événements ne feront que s'aggraver.

Il ne s'agit plus seulement d'agir sur les causes en accélérant la transition (énergétique, de la mobilité, de l'agriculture, etc.), mais aussi de préparer notre commune à survivre à ces bouleversements. L'écologie et le climat doivent devenir une priorité dans toutes nos décisions politiques, et non plus être relégués au rang de simples variables d'ajustement budgétaire. Maintenant. Et cela doit être l'affaire de tous.

Pour ces raisons, notre groupe a proposé au Conseil administratif et au Conseil municipal, dès la rentrée, la mise en place immédiate d'une task force pour réaliser des mesures efficaces d'adaptation aux fortes chaleurs et à la sécheresse, avec des objectifs à court et long terme, qui s'appuient sur ces propositions d'actions:

- L'étude et mise en place de mesures efficaces au sein des bâtiments scolaires, des garderies et EMS, afin que les enfants en bas âge, élèves et personnes âgées puissent évoluer, apprendre et vivre dans des conditions adéquates, en coordination étroite avec les acteurs concernés (isolation, ventilation voire climatisation à partir d'énergies renouvelables, pose de films solaires, toitures biosolaires, etc.). A cela pourrait s'ajouter une réflexion sur les lieux de fraîcheur accessibles aux alentours, ainsi que sur le moment idéal pour organiser les promotions scolaires.
- L'étude et la mise en place de lieux de fraîcheur pour soulager la population, avec l'aménagement d'installations adaptées notamment aux enfants, telles qu'une grande pataugeoire, des jeux d'eaux ou des points d'eau potable accessibles durant la période estivale. Cela pourrait être complété par des dispositifs



d'ombrage, notamment dans les aires de jeux, et des actions de végétalisation fortes, ces dernières pouvant bénéficier de subventions cantonales importantes.

- La mise en place d'un responsable de la gestion de la biodiversité, éventuellement en partenariat avec une commune voisine, chargé notamment de réaliser des mesures d'urgence pour protéger la faune et la flore durant les canicules (création de points d'eau temporaires, sauvetage ciblé, protection contre le stress hydrique, sensibilisation, etc.).
- Enfin, est-ce que la Commune est prête à agir en cas de feux de forêt multiples ou de grande ampleur ? Quel est le plan de nos autorités dans une telle éventualité ?

Ces orientations ne sont probablement pas exhaustives, mais elles permettraient de poser les bases pour préparer notre commune à l'avenir.



Estelle Sánchez-Pointet

Co-présidente - Les Vert-e-s Veyrier

LA FAMILLE : EST-CE VRAIMENT UNE AFFAIRE PRIVÉE ?



Credit photo: Nicole Egloff

Pour beaucoup de personnes en Suisse et certaines formations politiques, la famille relève de la sphère privée. La Confédération, le canton et notre commune n'ont pas à se mêler de ce qui se passe dans nos vies avec nos conjoint-es et nos enfants. Et pourtant, les lois qui encadrent nos modes de vie, le fait que les garçons suisses deviennent soldats, le devoir d'inscrire les enfants à l'école, ainsi que l'accès au logement, aux loisirs et à la culture posent une question : la politique familiale est-elle suffisamment prise en compte à tous les échelons de notre pays ? Veyrier en fait-elle assez ? Quelles questions notre groupe doit-il mettre à l'ordre du jour du Conseil municipal ?

La politique familiale commence à notre porte : sur les aires de jeux, sur le chemin de l'école, dans le bus et dans le quartier. Elle prend tout son sens partout où les enfants grandissent et où les parents organisent leur quotidien. Quand on se demande ce qu'une commune souhaite pour les jeunes, il faut aller plus loin : comment voulons-nous que les enfants puissent grandir ici – et que sommes-nous prêts à faire, en tant que communauté, pour y parvenir ? Une politique familiale réussie considère à la fois la prise en charge et le bien-être des enfants comme une responsabilité sociale.

Une telle perspective prend pour point de départ les droits de l'enfant. Les enfants ne sont pas seulement les bénéficiaires des soins parentaux ou des membres d'une famille, mais des sujets de droit à part entière. Ils ont droit à l'éducation, à la protection contre la pauvreté

et l'exclusion, à des conditions de vie décentes ainsi qu'à des possibilités de participation à la vie sociale, mais aussi à du temps, de l'attention, au jeu et aux loisirs. La réalisation de ces droits ne doit pas dépendre de la porte derrière laquelle vit un enfant.

Les droits de l'enfant ne déchargent pas les parents de leurs responsabilités. Ils fondent toutefois une coresponsabilité publique visant à garantir que les enfants puissent exercer leurs droits, quelles que soient les ressources en temps, en argent ou en termes de situation sociale de leur foyer. Le rôle de la commune n'est donc pas, avant tout, celui d'un prestataire de services pour les parents qui s'occupent de leurs enfants. Il apparaît au contraire clairement qu'elle est coresponsable, de manière centrale, des conditions dans lesquelles les enfants grandissent.

Cette perspective modifie également le regard porté sur l'égalité et l'équité des chances. Des possibilités identiques ne garantissent pas à elles seules des chances équitables : ce qui compte, c'est que les enfants puissent effectivement en bénéficier, indépendamment des ressources de leur foyer. Si l'on cherche à compenser les inégalités sociales principalement par un soutien supplémentaire apporté à certaines familles ou à certains enfants, la responsabilité sociale risque de se déplacer vers la sphère privée augmentant ainsi la pression exercée sur les parents.

On ne fait que renforcer les inégalités et le regard condescendant sur les familles à faible revenu !

Ceux-ci doivent alors non seulement prendre soin de leurs enfants, mais aussi organiser, faciliter et accompagner leur développement. Un tel idéal de parentalité est non seulement exigeant, mais aussi socialement inégalement réparti. Le travail de prise en charge et d'organisation qui en découle reste souvent invisible, bien qu'il soit socialement indispensable. La question n'est donc pas seulement de savoir comment soutenir de manière ciblée les enfants qui en ont besoin, mais aussi quelles conditions publiques mettre en place pour que, dans la mesure du possible, tous les enfants aient de bonnes chances sans que les familles aient à compenser individuellement les insuffisances des structures collectives.

La question de savoir qui veille à ce que les enfants puissent exercer leurs droits et saisir leurs chances renvoie donc directement à la responsabilité de la collectivité. À cet égard, les infrastructures publiques gratuites revêtent une grande importance politique. Les terrains de sport et les aires de jeux publiques, une médiathèque, les offres de vacances et d'accueil sont bien plus que de simples services. Ils créent des espaces de participation, de rencontre et de développement, sans que chaque activité doive être organisée et financée par la famille.

La gratuité peut ainsi constituer une forme de redistribution : elle redistribue non seulement l'argent, mais aussi l'accès, les opportunités et la participation

sociale. Cela ne signifie pas pour autant que les offres universelles suffisent toujours. Garantir une véritable égalité des chances exige de notre part que nous identifions les obstacles et que nous apportions un soutien supplémentaire là où cela est nécessaire. La question cruciale est toutefois de savoir si nous voulons compenser de plus en plus les inégalités au sein de la famille ou si nous voulons concevoir les structures publiques de manière à réduire la nécessité de ces compensations.

La politique familiale devient ainsi bien plus qu'une simple politique en faveur des parents. Elle devient une politique axée sur les conditions de croissance des enfants, qui prend en compte leurs besoins et leurs droits en tant que personnes à part entière. Elle ne se contente pas de s'interroger sur les besoins des familles, mais aussi sur ce qu'une commune équitable peut mettre en œuvre. Les offres publiques universelles ne sont pas simplement des services destinés aux familles, mais une forme de prise de responsabilité sociale. Il s'agit d'une politique familiale qui commence à notre porte, mais qui ne s'arrête pas là.



Nicole Egloff

Conseillère municipale (PS)

Yves Mesot

Conseiller municipal (PS)

BUDGET 2027: POUR ALLER OÙ?

Alors que la période budgétaire se rapproche, les débats sur la fiscalité vont revenir. Ces débats sont un point essentiel de la démocratie: ils constituent le moment où, collectivement, nous décidons des moyens que la commune se donne à elle-même pour fonctionner et surtout pour investir. Cette décision prend la forme d'un chiffre: **le nombre de centimes additionnels**.

Ce nombre est important: il définit le nombre de centimes supplémentaires qui seront prélevés par francs d'impôt cantonal. Or, à Veyrier, il compte parmi les plus bas du canton, et il arrive même 11^e sur les 13 communes de plus de 10'000 habitants, en l'occurrence devant Chêne-Bougeries et Plan-les-Ouates, qui, ayant des contribuables plus riches (notamment des grandes entreprises) peuvent se permettre d'adopter un taux plus bas.

Il faut noter qu'à Veyrier, en vingt ans, le taux a baissé de 3 points, alors que sa population a drastiquement augmenté. Nous devons être réalistes: les questions sociales, écologiques, éducatives doivent nous pousser à avoir une réflexion sérieuse sur la solidarité collective. Ainsi, nous ne demandons pas de hausse de ce taux a priori, mais au terme de la réflexion et de la **pesée des besoins de la population**. En effet, alors que l'on note entre autres une pénurie de places dans les crèches ou au centre de loisirs, l'inadaptation thermique de nombre de bâtiments, notamment communaux, ou encore la nécessité d'une adaptation plus grande des équipements publics à toutes les catégories de la population, force est de constater que de nombreuses mesures supplémentaires sont nécessaires.

C'est donc une mesure plus juste qu'il n'y paraît, surtout qu'il faut être conscient que son coût n'est pas mirobolant pour la famille moyenne. En effet, au salaire médian veyrite et sans aucune déduction, le surcoût devrait se monter à **moins de 10CHF par mois** et par point supplémentaire, ce dernier représentant pour Veyrier la bagatelle de **800'000 CHF**, de quoi laisser songeur, ou construire une crèche...

William Ferguson, Conseiller municipal (PS)



L'actualité en image par Philippe Schwab



Salle du Pacage
(à la Maison de Vessy)
7 Chemin des Beaux-Champs



Un lundi par mois à 18h30
(généralement la semaine
suivant le conseil municipal)

Les prochains:

- Lundi 26 octobre
- Lundi 23 novembre

VOS RENCONTRES À VESSY



Parti socialiste
Veyrier-Troinex

Les élu-e-s Socialistes & Vert-e-s du
conseil municipal de Veyrier vous
donnent rendez-vous pour un moment
d'échange sur notre commune.



DEVENIR MEMBRE : UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR NOS ACTIONS

Parti socialiste Veyrier-Troinex :

Co-président-e-s: Françoise Schenk-Gottret, Bernard Pinget
www.psveyrier.wordpress.com

Les Vert-e-s de Veyrier :

Co-président-e-s: Estelle Sánchez-Pointet, Philippe Sudre
info@verts-veyrier.ch - www.verts-veyrier.ch

